**Autorisation d’utiliser le véhicule personnel pour les besoins du service**

Le maire **OU** Le président

Vu le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales, notamment l’article 15 ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État, notamment l’article 10 ;

Considérant que M … *(nom, prénom, grade)* a souscrit une police d'assurance garantissant d'une manière illimitée sa responsabilité au titre de tous les dommages qui seraient causés par l'utilisation de son véhicule à des fins professionnelles.

**ARRÊTE**

**Article 1**

M … *(nom, prénom, grade)* est autorisé, dès lors que l'intérêt du service le justifie, à utiliser son véhicule terrestre à moteur, désigné et caractérisé comme suit :

* Modèle : …
* Immatriculation : …
* Puissance : …

**Article 2**

L'agent autorisé à utiliser son véhicule terrestre à moteur pour les besoins du service est indemnisé, sur présentation de son ordre de mission, de ses frais de transport soit sur la base du tarif de transport public de voyageurs le moins onéreux, soit sur la base d'indemnités kilométriques.

**Article 3**

Le présent arrêté sera notifié à l’intéressé*(e).*

Fait à … le …

Le maire **OU** Le président

Le maire **OU** Le président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet wwww.telerecours.fr

Notifié le …

Signature de l'agent

